



Construction de la mémoire

Réflexion prononcée lors de l'atelier

par Martin Pâquet

Atelier du Chantier Ottawa
Le 28 novembre 2013

Centre de recherche en civilisation canadienne-française
Université d'Ottawa

Utiliser la mémoire ? Quelques considérations.

D'emblée, comme historien du politique, je traduirais mon léger malaise par rapport à la thématique de cette table ronde lorsqu'il s'agit d'« *utiliser* la mémoire » – je souligne. Ce malaise concerne la relation entre le chercheur et l'objet-sujet de la mémoire. Pour mieux le circonscrire, je déploierai mon argumentation en trois temps.

Tout d'abord, je m'emploierai à définir le cadre conceptuel de la discipline historique - de l'histoire – et de la mémoire. Ensuite, je traiterai brièvement de la dimension de la mémoire dans la Cité – la *polis*, d'où le terme *politique*. Enfin, je m'attarderai sur les relations entre histoire et mémoire, en mettant l'accent sur le rôle du chercheur dans ces relations.

Histoire et mémoire, des définitions.

En ce qui concerne d'abord le cadre conceptuel, l'exercice de la définition des concepts est crucial, surtout dans le cadre d'une recherche interdisciplinaire. En effet, il importe de convenir de significations communes aux termes afin que les outils conceptuels puissent avoir une portée opératoire et des effets heuristiques pertinents.

Toute discipline scientifique peut être définie par rapport à ses finalités. Ces dernières sont au nombre de trois : elles renvoient à l'épistémologie – soit les dimensions relatives à la production et à l'agencement des connaissances –, à l'ontologie– soit sa relation avec son objet d'étude – ainsi qu'à l'éthique et au politique – puisque ces disciplines normatives relèvent de la vie dans la Cité.

Du point de vue épistémologique, la discipline historique, comme toute science, se définit comme une enquête méthodique poursuivant l'idéal de vérité visant la production de connaissances vraies et vérifiables. Cette enquête méthodique permet de dégager des jugements de fait au sens donné par Max Weber¹, jugements qui visent la certitude en dépit de la complexité de l'objet d'étude, de l'incomplétude des corpus et de la faillibilité de l'analyste.

Du point de vue ontologique, l'objet de l'histoire est le temps, soit ce mouvement impliquant le passé, le présent et le futur. Il s'agit d'un objet spécifique à la discipline historique, qui relève de la réalité empirique, comme la vie l'est à la biologie ou la société à la sociologie. Toutefois, cet objet possède des caractéristiques singulières. En effet, comme le mentionnent Saint Augustin et par la suite Paul Ricoeur², « Si personne ne me le demande, je le sais. Mais si on me le demande et que je veuille l'expliquer, je ne le sais plus ». L'objet de l'histoire relève donc de la réalité, mais une réalité évanescence et impalpable puisqu'elle n'est plus. L'historien ne peut avoir accès à cette réalité que de manière incomplète et indirecte : incomplète car les variables sont multiples et uniques, indirecte car cette réalité qui n'est plus a laissé des traces labiles et fragiles, partiales et partielles. L'historien réactive³ cette réalité dans le présent par sa pratique de reconstitution à partir des indices déposés dans les traces du passé. Il la

¹ *Le savant et le politique.*

² *Les Confessions; Temps et récit*, tome 1, *L'intrigue et le récit historique.*

³ Sur l'histoire comme réactivation – *re-enactment* –, voir Robin G. Collingwood, *The Idea of History.*

réactive également par la diffusion de ces connaissances, une diffusion facilitée notamment par sa pertinence sociale.

Enfin, du point de vue éthique et politique, la discipline historique se fait une pratique de la solidarité, selon l'expression lumineuse de l'historien Jean Hamelin, qui s'inspire ici du sociologue Fernand Dumont⁴. Cette solidarité ressortit de la reconnaissance et du respect de la dignité humaine de Soi et de l'Autre : cet Autre qui a vécu dans le passé, cet Autre comme contemporain, cet Autre qui existera. Reconnaître et respecter cette dignité humaine implique l'établissement d'un juste rapport au passé, fondé sur le nécessaire respect des règles déontologiques, le refus de l'instrumentalisation des individus – passés, contemporains et potentiels – et une responsabilisation de l'historien dans sa pratique⁵.

Quant à la mémoire, comprise ici dans sa dimension collective, une définition opératoire pertinente serait celle de l'inscription d'une société dans le temps, afin que les membres de cette société puissent établir la reconnaissance de leur réalité commune et de leur distinction comme groupe. Cette inscription dans le temps se fonde sur le partage mutuel d'un sentiment d'appartenance à une communauté trans-générationnelle. Les croyances et les affects relatifs à ce sentiment peuvent être plus ou moins véridiques sur un plan factuel, mais pas moins justes. Les cas de la communauté LGBT ou de la communauté sourde, dont l'existence en tant que communautés est somme toute récente, participent de cette volonté de reconnaissance de leur dignité en inscrivant l'expérience de leurs membres dans un continuum temporel.

Soulignons-le ici : le registre normatif de l'histoire n'est pas celui de la mémoire. Si le premier registre repose sur la recherche de l'idéal de vérité, le second poursuit celui de justice, la justice étant le fondement de l'appartenance collective et de la reconnaissance de la dignité humaine. Dès lors, il n'existe pas de différence de degré entre les registres de l'histoire et de la mémoire, mais de nature. En d'autres mots, l'un n'est pas supérieur à l'autre : ils poursuivent des finalités épistémologiques différentes, mais possèdent des finalités éthiques et politiques communes. En effet, l'histoire et la mémoire se réclament chacune de cette pratique de la solidarité visant la reconnaissance de la dignité humaine : la première privilégie un mode rationnel – celui de *rendre raison* au sens de Baruch Spinoza –, la seconde préfère un mode affectif – celui de l'*agapè* pour reprendre la terminologie théologique ou la modélisation de Luc Boltanski⁶.

J'émettrais un dernier commentaire relatif à la définition du cadre conceptuel. Pour les fins de l'analyse historique de l'objet « mémoire », le chercheur devrait préférer le concept d'*appartenance* à celui d'*identité*. Ce dernier, surtout compris dans un cadre collectif, insinue un essentialisme figeant un ensemble de caractéristiques hors du

⁴ « L'histoire des historiens : entre la reconstruction d'une mémoire collective et la recherche d'une identité »; *L'anthropologie en l'absence de l'Homme*.

⁵ Sur ces questions, Martin Pâquet, « Entre cacophonie des interprétations et juste rapport au passé. Sur la célébration du présent et le passé comme spectacle ».

⁶ *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*.

contexte de relations dans lequel elles ont été dites à un moment donné⁷. Le concept d'identité ne rend donc pas justice aux dynamiques et aux processus complexes, aux rythmes variables et aux multiples jeux d'échelles, qui sont tous au cœur de la mémoire. Puisqu'il est entretenu par chacun des membres de la communauté, le sentiment d'appartenance, conceptualisé pour des fins d'intelligibilité et d'analyse, apparaît plus adéquat pour comprendre les phénomènes mémoriels⁸.

La mémoire dans la Cité.

On le voit : dans leur réflexivité, les pratiques reliées à la mémoire et à l'histoire impliquent toutes deux la formulation de jugements, soit des jugements de valeur pour la première et de fait pour la seconde. La neutralité axiologique au cœur de la démarche scientifique demande ainsi à l'historien de se soustraire au jugement de valeur, afin que son jugement de fait puisse avoir une autorité et une légitimité autres que celle de l'opinion ou de la doxa. Toutefois, dans sa saisie de l'objet « mémoire », certains historiens tendent de manière quelque peu paradoxale à poser des jugements de valeur sur un objet constitué de jugements de valeur. Ainsi, énoncée entre autres dans les derniers livres de Pierre Nora⁹, l'opposition entre une mémoire essentiellement subjective et une histoire objective car « scientifique » me semble s'appuyer sur un biais axiologique en reléguant le rôle de la mémoire dans une position quelque peu méprisante. Certes, la mémoire charrie des jugements de valeur sur le temps et l'appartenance; le rôle de l'historien est alors de corriger ou de réfuter ces jugements de valeur grâce à l'établissement de jugements de fait. Toutefois, au-delà de cette position de principe réductrice, la discipline historique repose sur un *rapport aux valeurs* – au sens wébérien – de la part de l'historien. Selon la conception historique de ce rapport aux valeurs, l'analyse d'une réalité sociale comme celle de la mémoire doit tenir compte de la place occupée par les valeurs dans la société analysée, sans porter de jugement normatif sur ces dernières. Sinon, comment peut-on comprendre l'*efficacité* de la mémoire dans la Cité? Au-delà du jugement lapidaire de l'aliénation de l'individu ou du leurre du producteur de mémoire, comment peut-on saisir les *motivations* des citoyens lorsqu'ils établissent leur appartenance collective et tiennent viscéralement à leurs références mémorielles?

Pour comprendre son efficacité dans ses dimensions collectives, pour saisir les motivations diverses de l'appartenance mémorielle, il importe donc de situer la mémoire dans la Cité. Elle y joue un rôle fondamental en favorisant la sociabilisation des individus. Dans un monde marqué par le présentisme – ce culte du présent selon l'acception de François Hartog¹⁰ –, la mémoire crée du lien civique grâce à la reconnaissance mutuelle des citoyens et leur inscription dans un continuum temporel : un passé d'où les patrimoines proviennent, un présent où la gestion des divisions du social s'aménage, un futur pensable vers lequel les projets tendent. Plus encore, la mémoire fournit des éléments de mobilisation, une mobilisation qui, bien qu'éphémère

⁷ Michel Agier, *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, p. 129-130.

⁸ Voir entre autres bell hooks, *Belonging*.

⁹ Dont ses *Présent, nation, mémoire* et *Historien public*, ainsi que son opuscule avec Françoise Chandernagor, *Liberté pour l'histoire*.

¹⁰ *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*.

en soi, s'inscrit dans un imaginaire beaucoup plus large. L'appropriation mémorielle constitue ainsi une forme d'habilitation citoyenne : elle fournit les références temporelles de l'action collective.

Distance et engagement

Un problème émerge quand il s'agit d'analyser la mémoire collective, car la démarche du chercheur permet de saisir l'objet « mémoire » en se plaçant en position d'extériorité, voire de surplomb. Il devient alors difficile de situer cet objet, et tout particulièrement les multiples aspects de son contexte d'énonciation.

Dès lors, comment travailler avec l'objet « mémoire »? Plusieurs avenues peuvent être proposées. Norbert Elias¹¹ en suggère une qui me semble judicieuse dans les circonstances. Pour N. Elias, il importe de trouver la juste mesure entre distance et engagement. Dans une relation dialectique, le rôle du chercheur vise à établir une distanciation par rapport à son objet pour éviter une identification excessive à celui-ci, une identification source de jugements de valeur. Dans un même mouvement, le chercheur tient à maintenir son engagement avec son objet d'étude, afin de ne pas voir le lien avec celui-ci se dissoudre. Ce maintien du lien est crucial : sans ce dernier, il n'est pas possible de saisir pleinement les variables de la mémoire collective et, ce faisant, de l'analyser.

Pour ce faire, le chercheur peut considérer un critère : celui de la pertinence sociale, une pertinence qui naît entre autres de la conjonction des demandes subjectives des citoyens avec les buts objectifs de la recherche scientifique. Ce critère tient compte de la situation d'une communauté – de cette conjonction d'un temps et d'un lieu où les agents sociaux s'animent et donnent sens à leur action. Ainsi, étant donné le critère de la pertinence sociale, le chercheur peut faire face à des sollicitations d'engagement plus pressantes en situation minoritaire ou fragilisée comme celles de l'Ontario français, d'autres communautés de même type ou des petites nations. Dans ces situations singulières, les demandes d'interventions dans les champs scientifiques et sociaux se multiplient sans cesse, car les attentes sociales se font plus nombreuses et impétueuses. Son engagement et sa distanciation reposent alors sur l'estimation de la pertinence sociale de son analyse et des résultats qui en découlent. De cette estimation du chercheur variable selon les situations, la recherche sur la mémoire collective gagne en autorité et en légitimité sur des plans à la fois communautaire et scientifique.

Enfin, le critère de pertinence sociale n'est pas celui de l'utilité : il ne renvoie pas à une instrumentalisation partisane ou gestionnaire de la mémoire. Bien au contraire, il permet de dégager l'espace des possibles pour les concitoyens, puisque le souci du critère de la pertinence sociale permet d'habiliter ces derniers. Ainsi, ils demeurent capables d'exercer leurs choix en toute connaissance de cause et de faire reconnaître leur dignité au travers du temps.

D'où, tout au long du fil de ces considérations, la source de mon léger malaise envers le thème de l'utilisation de la mémoire. La mémoire n'est pas un simple objet que

¹¹ *Engagement et distanciation - Contribution à la sociologie de la connaissance.*

l'historien utilise dans sa pratique réflexive : elle acquiert sa pleine portée analytique par sa pertinence sociale que le chercheur doit discerner. Il en va de la visée même de la discipline historique en toutes situations : plus qu'une connaissance pratique, elle est science et humanité.

Martin Pâquet
Département des sciences historiques et CEFAN
Université Laval